



BRUDED

Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezioù ha maezkerel
evit an diorren padus

[INTER COMMUNALITÉS] REJOIGNEZ BRUDED

Quelles sont les actions concrètes que BRUDED vous propose dans le cadre de votre adhésion ?

“ BRUDED : les élus parlent aux élus ”
Un réseau d'expériences innovantes pour
répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Quelles sont les actions concrètes que BRUDED vous

+ Un programme annuel de visites et de rencontres

“Pour alimenter nos réflexions sur notre PLUi et notre PLH, nous avons besoin de partager une culture commune entre élus de l’EPCI”

Tout au long de l’année, BRUDED organise des rencontres et des visites pouvant nourrir les actions portées par votre EPCI : dans le cadre de votre adhésion, l’ensemble de nos rencontres et visites sont ouvertes gratuitement à vos élus.



+ L’organisation et l’animation d’évènements ‘à la carte’ pour votre EPCI

“Avant de nous lancer dans la définition du programme d’actions de notre PCAET, nous souhaitons découvrir des réalisations et échanger avec d’autres collectivités”

Sur sollicitation de votre EPCI et en lien avec vos services, BRUDED :

- ✓ organise pour vous des visites de réalisations et des rencontres d’échange thématiques. L’organisation comprend la définition du déroulé, le contact des intervenants, la réalisation de fiches sur les projets visités, la réalisation du compte-rendu des échanges, un soutien pour vos relations presse
- ✓ anime des ateliers de travail entre élus sur une problématique précise

Ces évènements peuvent être :

- ✓ intra EPCI : les échanges se font au sein de votre intercommunalité, afin de partager et de valoriser les retours d’expériences de votre territoire
- ✓ avec d’autres EPCI : les échanges se font avec d’autres intercommunalités, soit sur votre territoire soit sur le leur, afin de découvrir un panel de réalisations et de partager vos expériences



+ LES VISITES

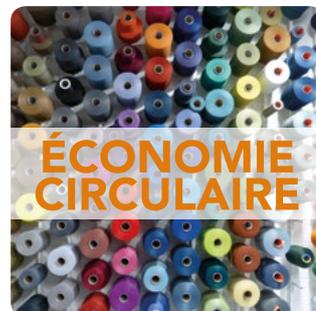
consistent à aller découvrir sur le terrain des réalisations concrètes et rencontrer celles et ceux qui les ont portées. Elles permettent d’ouvrir le champ des possibles avant de se lancer dans un projet ou pour alimenter un programme d’actions (PLUi, PLH, PCAET...)

+ LES RENCONTRES

sont des temps d’échanges entre des collectivités qui ont mené des projets et des collectivités qui veulent se lancer à leur tour. Les élus s’enrichissent des retours d’expériences des autres pour affiner leurs objectifs et les moyens de les mettre en œuvre.

+ LES ATELIERS

sont des temps de travail collectifs, afin de chercher des solutions à une problématique complexe, partagée par un grand nombre de collectivités et pour laquelle aucune réponse satisfaisante n’a été apportée pour le moment.



propose dans le cadre de l'adhésion de votre EPCI ?

+ Un soutien à la mise en oeuvre de vos projets innovants à coût maîtrisé

“ Nous souhaitons nous lancer dans un projet d'éco-construction, avec des matériaux locaux pour favoriser le développement de notre territoire ”

BRUDED accompagne votre EPCI par :

- ✓ un regard global et continu sur le projet et la méthodologie
- ✓ une intervention synthétisant les initiatives du territoire et l'identification des points de vigilance et des leviers pour avancer
- ✓ la recherche et la mise en contact direct avec des territoires qui ont porté des initiatives similaires
- ✓ le partage de documents techniques et juridiques entre collectivités (baux, conventions, cahiers des charges...)
- ✓ l'aiguillage vers les partenaires dont l'expertise sera utile à vos projets



+ Une valorisation de vos démarches et réalisations pour donner de la visibilité à vos actions



“ Pour exister notre EPCI doit se faire connaître, communiquer sur ses initiatives et ses projets ”

BRUDED valorise et donne de la visibilité aux actions de votre EPCI par :

- ✓ le témoignage de vos élus sur des rencontres, visites et événements intercommunaux ou régionaux portés par BRUDED ou par des partenaires
- ✓ un site internet ouvert à tous, et une lettre numérique d'information mensuelle, les « Brèves de BRUDED » des publications sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter) avec des actualités sur vos actions...
- ✓ des fiches voire des vidéos présentant vos projets et vos démarches
- ✓ des publications régionales
- ✓ des communications vers les médias régionaux et nationaux sur vos actions

+ Un envoi de toutes nos publications

“ Avoir des retours d'expériences concrets et savoir ce que font les autres EPCI nous est nécessaire pour inspirer nos propres politiques et actions ”

BRUDED réalise des recueils d'expériences montrant la variété des démarches mises en oeuvre et les résultats obtenus. L'objectif est de permettre à chaque EPCI d'aller plus vite et plus loin dans ses programmes d'actions. Toutes nos publications et invitations vous seront envoyées :

- ✓ par courriel : la lettre les « Brèves de BRUDED », les invitations aux rencontres et visites, les comptes-rendus ...
- ✓ par courrier : les invitations aux cycles régionaux de visites et rencontres, les publications réalisées...

Ces communications peuvent être librement relayées à toutes les communes de l'EPCI.



Comment fonctionne l'adhésion à BRUDED ?

+ Quelle complémentarité entre l'adhésion communale et l'adhésion intercommunale ?

“Au sein de BRUDED, nous sommes convaincus de l'importance de favoriser les échanges entre communes et EPCI, pour une démocratie vivante sur nos territoires”

Chaque collectivité (commune / EPCI) adhère à BRUDED sur ses compétences propres. L'adhésion des intercommunalités se fait donc sur son champ de compétences et ne vaut pas adhésion des communes

EPCI : l'adhésion à 0,20 € /hab./an plafonnée à 8000 €
Ex : pour un EPCI de 30 000 hab., l'adhésion est de 6 000 euros/an

Commune : adhésion à 0,30 € /hab./an
Ex : pour une commune de 3000 hab., l'adhésion est de 900 euros/an

+ Comment rejoindre le réseau ?

“Au sein du réseau, les élus sont là autant pour donner que pour recevoir”

Pour adhérer, il vous suffit de délibérer en conseil communautaire et ...

- ✓ de valider la charte de partage d'expériences du réseau BRUDED
- ✓ de désigner un référent titulaire parmi les vice-présidents ainsi qu'un suppléant. Un agent référent doit également être déterminé au sein des services communautaires
- ✓ de vous affranchir de la cotisation annuelle



[INTERCOMMUNALITÉS]

REJOIGNEZ BRUDED

+ BRUDED en chiffres

Né en 2005

Plus de 180 collectivités adhérentes

Une présence sur 5 départements

De la commune de 165 habitants à l'EPCI

Déjà plus de 300 visites ou rencontres organisées

Des dizaines de documents de mutualisation

Plus de 500 fiches projets mutualisées disponibles sur www.bruDED.fr

+ Et chaque année :

Plus de 200 participants aux événements organisés

Une publication annuelle distribuée à toutes les collectivités de Bretagne et Loire-Atlantique

Des dizaines de projets suivis et de fiches mises à disposition des adhérents

Des dizaines d'articles dans la presse régionale

11 lettres mensuelles envoyées à + de 3000 abonnés

Des publications quotidiennes sur nos réseaux sociaux

Ils nous soutiennent :

